

# LE DEVOIR DE VIGILANCE

Qui peut engranger de gigantesques profits en détruisant l'environnement et en violant les droits humains aux quatre coins du monde, tout en restant impunies ?

**LES MULTINATIONALES !**

## LE DEVOIR DE VIGILANCE

### C'EST QUOI ?

C'est la possibilité, grâce à une loi, d'**obliger les entreprises multinationales à rendre des comptes devant la justice lorsque la fabrication de leurs produits a porté atteinte aux droits humains ou à l'environnement.**

Bref, que ces entreprises assument leurs responsabilités pour les produits qu'elles vendent ! Et cela, même si l'entreprise ne fabrique pas elle-même son produit et/ou que les abus ont lieu à l'autre bout de la planète.

### COMMENT ?

En forçant les entreprises à publier des « plans de vigilance » dans lesquels elles décrivent les risques pour les gens et l'environnement liés à la fabrication de leurs produits, ainsi que ce qu'elles vont faire pour limiter ces risques.

En obligeant les entreprises à agir sur les risques évalués.

En cas de non-respect de leurs plans : il deviendrait possible de les mettre sur le banc des accusés afin qu'elles rendent des comptes devant un juge !



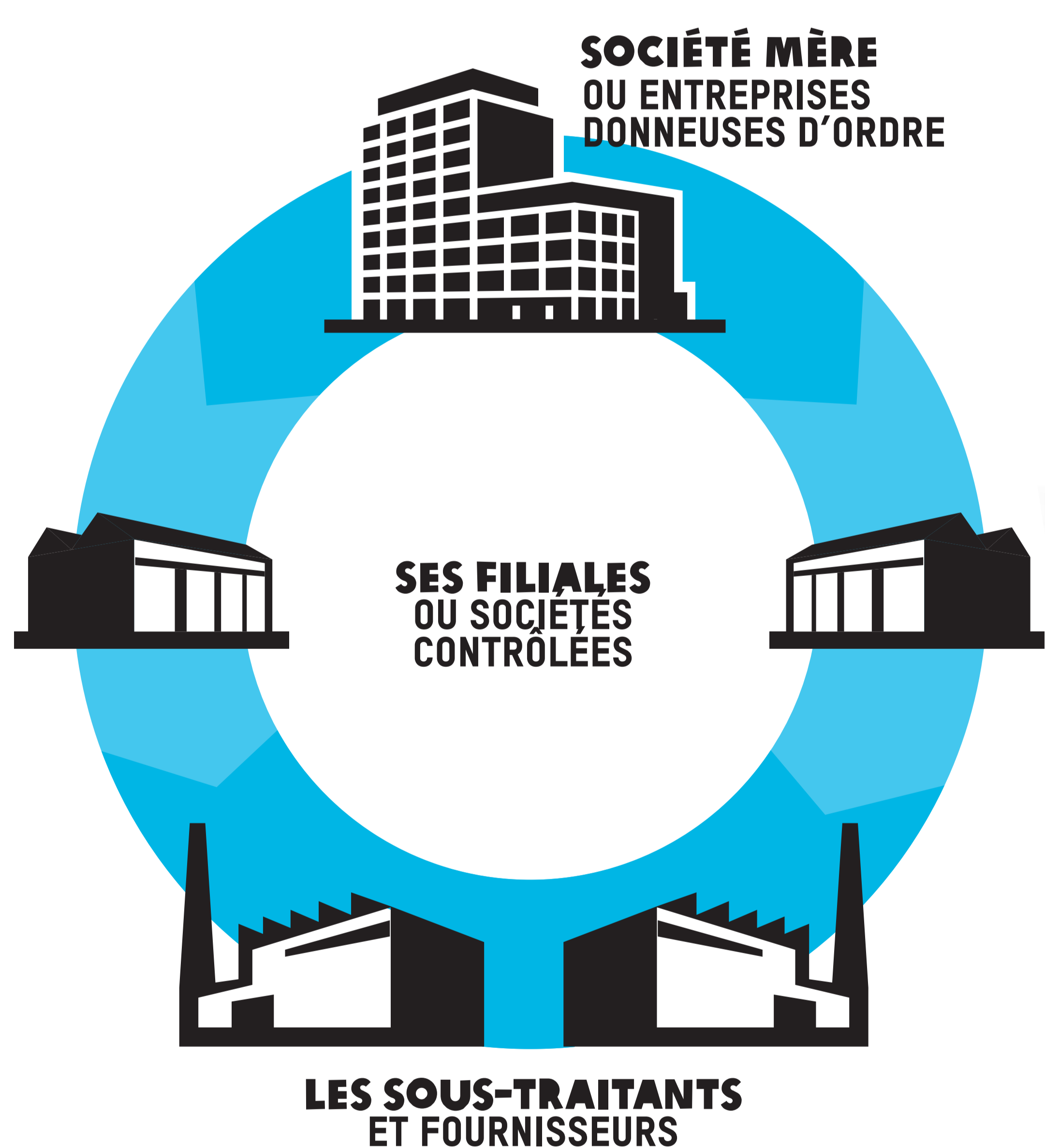
### EXEMPLE :

Une entreprise pourrait être poursuivie devant la justice si elle vend des produits pour lesquels des ouvrières et des ouvriers travaillent dans des conditions dangereuses ou pour lesquels l'environnement est gravement pollué. Pour le moment, si cela ne se passe pas directement dans l'entreprise, mais dans une de ses filiales ou dans une usine qui fabrique pour elle sans lui appartenir, ce n'est pas de sa responsabilité.

Par exemple, des familles d'ouvrières décédées, ou blessées dans l'effondrement du Rana Plaza (usine de vêtements au Bangladesh) en 2013, se retrouvent toujours sans indemnisation. En effet, les grandes marques qui y faisaient produire leurs vêtements rejettent la responsabilité sur l'usine de confection de vêtements à laquelle elles sous-traitent la production de leurs produits au coût le plus bas possible.



## LA CHAÎNE DES RESPONSABILITÉS



## ET SI UNE LOI EMPÊCHAIT LES ABUS DES ENTREPRISES À L'AUTRE BOUT DU MONDE ?



**OXFAM**

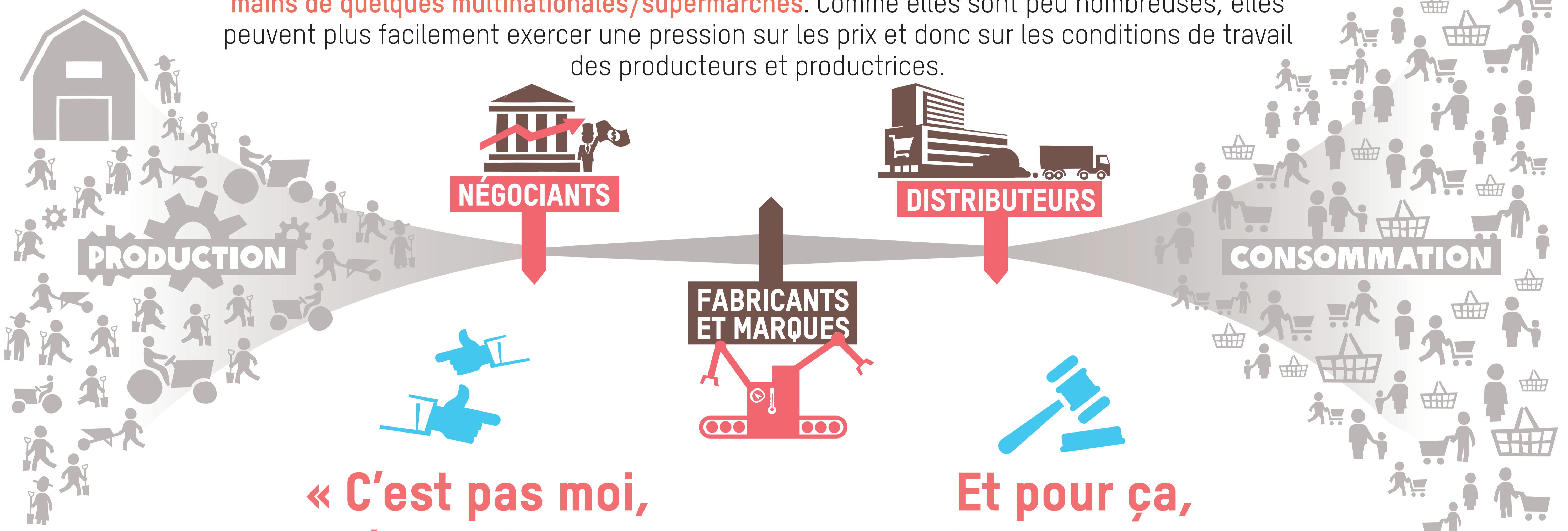
Magasins du monde

# LE DEVOIR DE VIGILANCE



## Les multinationales ont trop de pouvoir sans responsabilité

Au sein de la chaîne de production d'un produit, **on observe une concentration de pouvoir aux mains de quelques multinationales/supermarchés**. Comme elles sont peu nombreuses, elles peuvent plus facilement exercer une pression sur les prix et donc sur les conditions de travail des producteurs et productrices.



« C'est pas moi, c'est lui ! »...  
c'est fini !

Les multinationales et supermarchés ont pour habitude de renvoyer la balle à leurs fournisseurs ou sous-traitants en cas de non-respect des droits humains ou de l'environnement. **Nous exigeons que les entreprises soient transparentes sur leur chaîne de production et qu'elles garantissent le respect des droits au cours de toute la fabrication de leur produit.**

Et pour ça,  
il nous faut  
une loi

Faisons pression sur le **gouvernement pour qu'une loi soit votée**, exigeant ainsi que toutes les entreprises ayant leur siège ou des opérations commerciales en Belgique rendent des comptes lorsqu'elles sont responsables de ces violations partout sur la planète !

Il est important que chaque pays européen (puis du monde) adopte une telle loi afin de pouvoir poursuivre en justice les multinationales installées sur son territoire si elles ne respectent pas les populations ou l'environnement, même à l'autre bout du monde.

**ET À UN NIVEAU PLUS GLOBAL ?**

En 2011, l'ONU a approuvé les « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ». Chaque pays doit, en théorie, traduire ces principes en plan d'action ou lois concrètes. **En Belgique, ce plan a été adopté en 2017... Il est cependant très faible et ne prévoit aucune mesure contraignante. Mais depuis ça BOUGE !**

Le 22 avril 2021, le Parlement fédéral belge a voté en faveur de la prise en considération d'une proposition de loi sur un devoir de vigilance belge. Cette proposition de loi devrait bientôt être discutée au Parlement.

**ILS L'ONT FAIT !**

Une loi sur le devoir de vigilance existe déjà en France au Pays-Bas, en Norvège, en Allemagne, et au Royaume Uni.

En 2022, Oxfam France s'appuie sur la loi Devoir de Vigilance pour mettre en demeure la banque BNP Paribas de stopper ses énormes investissements dans les énergies fossiles.



**À NOUS DE FAIRE PRESSION SUR NOTRE GOUVERNEMENT POUR QUE LA LOI BELGE SOIT AMBITIEUSE ET IMPLIQUE DES MESURES CONTRAIGNANTES !**

L'Union européenne bouge elle aussi! En février 2022, la Commission européenne a présenté une proposition de directive sur le devoir de vigilance. L'enjeu est de taille puisqu'une telle loi servirait de base aux lois nationales votées dans les pays européens. C'est le moment donc de demander que cette loi soit elle aussi forte et ambitieuse. Un **traité est en cours de négociation au niveau des Nations Unies depuis 2013**, sur les entreprises et les Droits Humains : le **Binding Treaty**. Tous les signataires seront obligés de l'appliquer.

## ET SI UNE LOI EMPÊCHAIT LES ABUS DES ENTREPRISES À L'AUTRE BOUT DU MONDE ?



**OXFAM**  
Magasins du monde

